



Lyon 1

INSPE

Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Lyon

LIVRET D'ACCUEIL

CAPPEI

Certificat d'Aptitude Professionnelle
aux Pratiques de l'Éducation Inclusive
2020 - 2021



Responsable : Vincent GUILLERM

Inspecteur chargé de mission pour l'Éducation Inclusive, le numérique de la formation

Secrétariat : Sophia HAMRENE

Courriel : inspe-educationinclusive@univ-lyon1.fr - Téléphone : 04 72 07 30 23

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



inspe.univ-lyon1.fr



■ Enjeux de l'éducation inclusive

« Inclure tous les apprenants et s'assurer que chaque individu a une possibilité égale et personnalisée de progresser dans l'éducation demeure un défi dans la plupart des pays. Malgré les importants progrès réalisés ces deux dernières décennies pour élargir l'accès à l'éducation de base, il faut continuer d'agir pour réduire les obstacles à l'apprentissage et assurer l'inclusion réelle de tous les apprenants à l'école et dans les autres cadres d'apprentissage. »

Qian Tang, Ph.D., Sous-Directeur Général pour l'Éducation – UNESCO 2017

« [Le service public de l'éducation] reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. »

Art L. 111-1, Code de l'Éducation – 2013

Chaque acteur de l'éducation inscrit son action dans l'évolution du système français en cohérence avec la Convention des Nations unies et les orientations européennes afin de former des enseignants capables d'accompagner la mutation de l'école, vers un modèle inclusif permettant à chacun d'être une personne ressource pour l'établissement, d'être exercé au dialogue avec les familles et entraîné à la coopération avec les professionnels du soin et du social.

Le présent document présente les grandes orientations de la formation à la préparation du CAPPEI (*Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive*) pour l'année universitaire 2020-2021.

■ Acteurs de la formation

La formation des stagiaires préparant le **CAPPEI** est conçue par l'équipe Éducation inclusive de l'Inspé de l'académie de Lyon en appui sur les textes réglementaires de référence (arrêté du 10-2-2017 et circulaire n° 2017-026).

Pour les stagiaires qui le souhaitent, une inscription est également possible en **MASTER MEEF PIF MEI** « Métiers de l'Éducation Inclusive », formation adossée à la formation CAPPEI. (Voir page 5)

Les acteurs de la formation CAPPEI :

L'organisation de la formation est assurée par l'équipe de formation de l'Éducation Inclusive de l'Inspé de l'académie de Lyon. Cette équipe est constituée de :

- Vincent GUILLERM, chargé de mission Éducation Inclusive
- Sophia HAMRENE, secrétariat, inspe-educationinclusive@univ-lyon1.fr
- Brice FLAQUIERE, formateur, brice.flaquiere@univ-lyon1.fr
- Corinne FLOQUET, formatrice, corinne.floquet@univ-lyon1.fr
- Corinne GARDIE, formatrice, corinne.gardie@univ-lyon1.fr
- Alice GOMEZ, maître de conférence, alice.gomez@univ-lyon1.fr
- Monique PRE, formatrice, monique.pre@univ-lyon1.fr
- Valérie RADAWIEC, formatrice, valerie.radawiec@univ-lyon1.fr
- Amandine REY, maître de conférence, amandine.rey@univ-lyon1.fr
- Violaine ZOUAKRI, formatrice, violaine.zouakri-guille-biel@univ-lyon1.fr

La formation est dispensée par des équipes de formateurs qualifiés : formateurs de l'Inspé de l'académie de Lyon, universitaires, formateurs de l'Éducation nationale, enseignants spécialisés, professeurs ressources-enseignants du second degré, partenaires du secteur médico-social...

■ Organisation générale

Pour plus de détails sur les contenus de la formation, nous vous invitons à consulter le site de l'Inspé de l'académie de Lyon en consultant l'annexe 1 du BO du 16 février 2017, ainsi que la page CAPPEI.

La formation à l'Inspé de l'académie de Lyon se décline avec :

- **Un tronc commun de 144h** (les enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive, le cadre législatif et réglementaire, les univers institutionnels, les cultures et pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin, les relations avec les familles, les besoins éducatifs particuliers et les réponses pédagogiques et l'exercice-métier dans l'école inclusive)
- **Un module de professionnalisation de 52h** (selon votre support de formation : RASED, SEGPA, ULIS, UE)
- **Deux modules d'approfondissement de 52h chacun** (Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA), Troubles psychiques (TPSY), Troubles du spectre de l'autisme (TSA1), Troubles de la fonction auditive (TFA1, TFA2), Troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes (TFMMI1, TFMMI2), Troubles des fonctions cognitives (TFC), Grandes difficultés 1, Grandes difficultés 2, Grandes difficultés de compréhension des attentes de l'école).

Deux modules d'approfondissement sont choisis par les stagiaires selon leur profil. Voici une présentation des parcours possibles.

MODULES DE PROFESSIONNALISATION	Module d'approfondissement CHOIX 1	Module d'approfondissement CHOIX 2
Travailler en RASED (choix aide pédagogique)	GDS2	GDS1
Travailler en RASED (choix aide relationnelle)	GDCA	GDS1
SEGPA (enseignant issu du 1 ^{er} degré)	GDS2	GDS1
SEGPA-EREA (enseignant issu du 2 nd degré)	TFC	GDS1
UE ou ULIS	TFM1	TFM2
	TFA1	TFA2
	TFC	TSA TSLA TPSY

Le choix des modules d'approfondissement se fait en juin.

Certains modules d'approfondissement ne pourront être ouverts que si un nombre minimum de stagiaires sont inscrits.

Modalités de la formation

La formation s'articule autour de trois temps complémentaires : cours à l'Inspé, visites sur le poste d'exercice et rencontres avec le tuteur.

LES COURS A L'Inspé

Les cours à l'Inspé sont organisés sur 12 semaines de formation. Ils ont lieu du mardi au vendredi.

Selon les modules, les horaires sont variables

Tronc commun : mardi 8h-12h/14h-18h ; mercredi et jeudi 8h-12h/14h-16h ; vendredi 8h-12h

Modules de professionnalisation et d'approfondissement : mardi 8h-12h/14h-18h ; mercredi et jeudi 8h-12h/14h-16h ; vendredi 8h-12h/14h-16h

Les lundis sont consacrés aux visites sur le lieu d'exercice du tuteur.

Les cours alternent des apports théoriques sur les concepts, notions et principes-clés de l'Éducation inclusive, des témoignages d'experts et de partenaires, des temps d'appropriation avec des études de cas, d'analyses de pratiques ou de situations professionnelles.

LES VISITES SUR LE POSTE D'EXERCICE

Des visites sont organisées sur votre support de formation. Elles sont assurées par un formateur de l'Inspé et un formateur de l'Éducation nationale. Ces visites donnent lieu à un compte-rendu.

Stagiaires hors académie de Lyon : les visites sont réalisées sous réserve de l'accord de leur supérieur hiérarchique à raison d'une visite si le stagiaire suit le module de professionnalisation à l'Inspé.

Des co-visites formateur Inspé/formateur EN peuvent être possibles avec l'accord du stagiaire.

LES RENCONTRES AVEC UN TUTEUR

Un accompagnement est également mis en place avec un tuteur. Le tuteur est un pair expérimenté, titulaire d'un certificat d'enseignant spécialisé. Il exerce dans un contexte spécifique qui correspond à la professionnalisation du stagiaire. Ses interventions s'inscrivent en cohérence et en complémentarité des modules de formation mis en œuvre par l'Inspé et les équipes Éducation inclusive départementales et académiques. Le tuteur incarne les compétences indispensables à l'exercice de la fonction d'enseignant spécialisé.

La mission du tuteur est d'accompagner le stagiaire dès sa prise de fonction. Il l'aide à acquérir une meilleure maîtrise des compétences pédagogiques, didactiques et de communication attendues pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Chaque rencontre entre le tuteur pair et son stagiaire est impérativement suivie d'un entretien. Cet échange doit permettre de tirer des conclusions de la séance de travail et de dégager des axes de réflexion. La dimension de personne ressource que le stagiaire doit développer durant sa formation, doit être abordée à chaque entretien suivant les rencontres.

Lorsqu'il accueille un stagiaire, le tuteur présente et explicite ses écrits professionnels (les différents projets qui orientent son action [projet d'établissement, projet de classe ou de dispositif, projet de groupes, projets relatifs aux élèves...]) ; des fiches de suivi des élèves ; des fiches de préparation des séquences et/ou séances ; les outils pédagogiques qu'il utilise...)

Il peut proposer une séance de travail en présence d'élèves, il laisse observer sa propre pratique et l'explicite. Il conduit un entretien avec le stagiaire à propos de la séance observée et des documents présentés.

Chaque stagiaire peut se rendre sur le lieu d'exercice du tuteur le lundi lors des semaines de formation. Cela correspond à un potentiel de 12 demi-journées chez le tuteur.

Administration

Communication

Au cours de l'année en formation, les stagiaires restent sous le régime enseignant et non un régime étudiant. A ce titre, les communications par courriel se font uniquement sur les adresses professionnelles de type prénom.nom@ac-lyon.fr. De même, aucun courrier provenant d'une adresse non professionnelle ne sera traité par le secrétariat.

La formation s'appuie également sur une plate-forme en ligne, sur laquelle sont déposés des documents de la formation. Un forum permet les échanges entre les stagiaires et la diffusion des informations liées à la formation.

Autorisation d'absence

Le formulaire de demande d'autorisation d'absence doit être envoyé à l'adresse suivante : inspe-educationinclusive@univ-lyon1.fr ainsi qu'à son supérieur hiérarchique, au plus tard une semaine avant accompagné d'un justificatif. Toute absence doit être justifiée.

Attestation de formation

Conformément à la réglementation, une attestation de formation vous est délivrée en fin de formation. Elle précise les modules et les volumes horaires suivis.

Accès à la bibliothèque universitaire

Votre inscription administrative vous donne accès à la collection d'ouvrages de la bibliothèque universitaire. Si vous souhaitez emprunter des ouvrages, il faudra vous acquitter d'une cotisation de 34 €. Vous pouvez alors emprunter jusqu'à 12 ouvrages sur une durée de 6 semaines. (ATTENTION : ces conditions sont différentes si vous vous inscrivez également au master – voir page 5)

Temporalité de la formation

FORMATION CAPPEI 2020-2021

Les cours à l'Inspé sont organisés sur 12 semaines de formation. Ils ont lieu du mardi au vendredi. (Les lundis dans la classe du tuteur).

Tronc commun : mardi 8h-12h/14h-18h ; mercredi et jeudi 8h-12h/14h-16h ; vendredi 8h-12h

Modules de professionnalisation et d'approfondissement : mardi 8h-12h/14h-18h ; mercredi, jeudi et vendredi 8h-12h/14h-16h

Choix 1&2 : TFMMI : L'EDT vous ai transmis par Corinne GARDIE

7 semaines	2 au 6 nov	9 au 13 nov	16 au 20 nov	23 au 27 nov	3 semaines
Terrain Visite CPC ASH ou FA	Tuteur : 2 nov PROFESSIONNALISATION	Tuteur : 9 nov Tronc commun	Tuteur : 16 nov Approfondissement Choix 1	Tuteur : 23 nov Approfondissement Choix 2	Terrain Visite Inspé 1
3 semaines	25 au 29 janv	1^{er} au 5 fév			
Terrain Visite Inspé 1	Tuteur : 25 jan PROFESSIONNALISATION	Tuteur : 1 ^{er} fév Tronc commun			
22 au 26 fév	1^{er} au 5 mars	8 au 12 mars	15 au 19 mars	3 semaines	
Tuteur : 22 fév Approfondissement Choix 2	Tuteur : 1 ^{er} mars Approfondissement Choix 1	Tuteur : 8 mars Tronc commun	Tuteur : 15 mars Tronc commun	Terrain Visite Inspé 2	
3 semaines	17 au 21 mai	25 au 28 mai	5 semaines		
Terrain Visite Inspé 2	Tuteur : 17 mai Tronc commun	pas de tutorat Tronc commun	Terrain		

Master Métiers de l'Éducation Inclusive (MEI)

L'Inspé de l'académie de Lyon propose un master M2 Mention Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation - Pratiques et Ingénierie de la Formation (MEEF-PIF) - Métiers de l'Éducation Inclusive.

Ce master s'adresse en particulier aux enseignants spécialisés ou en cours de spécialisation. Ainsi, tout stagiaire à la formation CAPPEI peut également suivre cette formation.

Les cours suivis lors de la formation CAPPEI sont intégrés dans la formation MASTER. Des cours complémentaires sont proposés pour valider des UE.

Voici la répartition des cours dans le cas d'une formation couplée avec le CAPPEI.

MASTER MEI	Formation	Cours supplémentaire en master
UE7 Culture de l'école inclusive	CAPPEI	0
UE8 Pédagogie et didactique de l'école inclusive	CAPPEI	+ 70 h
UE9 Approfondissement	CAPPEI	0h
UE10 Connaissance des EABEP	CAPPEI	0h
UE11 Méthodologie de la recherche		+ 30h
UE12 Séminaire, projet professionnel, langue		+ 80h
UE 13 professionnalisation	CAPPEI	0h

Chaque UE, même pour les cours uniquement dispensés lors de la formation CAPPEI, font l'objet d'une évaluation.

ATTENTION : En vous inscrivant au master, vous passez sous le régime étudiant pour certaines prestations, notamment l'accès aux ouvrages de la bibliothèque universitaire. Vous n'avez alors pas de cotisation à payer (droits d'inscription), mais les emprunts sont de 3 semaines, renouvelables 3 semaines.

Consultez le calendrier complet du Master MEI sur la page dédiée : [Master MEI](#)

Planning MEI 2020-Les cours à l'Inspé sont organisés sur 12 semaines de formation de l'année scolaire et 3 semaines des petites vacances. Ils ont lieu du mardi au vendredi et occasionnellement sur certains samedis. Stage doit faire 300H minimum, si enseignant fonctionnaire le lieu d'exercice constitue le lieu de stage.